



Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.commerce-exterieur.gouv.fr

Paris, le 2 décembre 2013
N° 453

Effondrement de l'usine textile du Rana Plaza au Bangladesh

Nicole BRICQ salue les recommandations du Point de Contact National de l'OCDE pour améliorer la responsabilité sociale des multinationales

Comment faire en sorte qu'un drame comme le Rana Plaza ne se reproduise pas ? C'est pour répondre à cette question que Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur, a saisi le 17 mai dernier, le Point de Contact National (PCN) de l'OCDE,¹ quelques semaines après l'effondrement d'une usine textile au Bangladesh qui a causé la mort de plus d'un millier de personnes.

Opacité des liens entre sous-traitants et donneurs d'ordre, absence de contrôles sur les conditions de travail, négligences de tous ordres... ce drame interroge sur la conduite responsable des entreprises multinationales et rappelle que les échanges internationaux ne sauraient se limiter à un flux de marchandises.

Après plus de 6 mois de travail et près de 60 auditions (entreprises, fédérations professionnelles, ONG, syndicats, chercheurs, sociétés d'audit, agence de notation extra-financière, OIT) le PCN formule plusieurs recommandations et propositions qui s'articulent autour de trois priorités :

- **Renforcer la traçabilité par une cartographie de la chaîne d'approvisionnement.** Il s'agit, pour une entreprise, d'identifier précisément les différents acteurs qui interviennent au cours de la production. Le drame du Rana Plaza a en effet mis en évidence le manque de visibilité des multinationales sur leurs sous traitants. Le PCN préconise également de limiter le nombre de fournisseurs afin de faciliter ce travail d'identification et de favoriser les relations d'affaires durables qui permettent de mieux connaître ses partenaires ainsi que ses capacités de production ;
- **Améliorer la transparence à travers des audits plus complets et indépendants, portant sur la sécurité - solidité des bâtiments - l'environnement - toxicité des processus industriels et des produits - mais aussi la rémunération et la démocratie sociale à laquelle ont accès les travailleurs de la chaîne de production.** Le PCN recommande également de renforcer la fréquence de ces audits et de les mutualiser entre entreprises afin de faciliter la circulation des bonnes pratiques ;
- **Mettre en place un juste partage des responsabilités.** Ainsi, le PCN préconise que les engagements éthiques et le respect des normes internationales de l'OCDE et de l'OIT fassent l'objet d'une contractualisation entre les entreprises et leurs fournisseurs. Dans un tel cadre, le fournisseur a l'obligation de respecter ses engagements, mais le donneur d'ordres doit quant à lui s'assurer que le fournisseur a effectivement cette capacité, et qu'il la met en œuvre, éventuellement avec son aide. Tout manquement avéré doit conduire à l'indemnisation et à la réparation des dommages de la part de l'ensemble des parties prenantes : entreprise, fournisseur, propriétaire du site de production, voire la société qui

¹ Le Point de contact national français pour la mise en oeuvre des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales est une structure tripartite rassemblant les syndicats, les entreprises et l'administration

aurait réalisé des audits.

Pour Nicole BRICQ « *Il y aura un avant et un après Rana Plaza dans le commerce international et les recommandations du PCN participent de cette évolution. Mais il ne faut pas être naïfs, elles tirent toute leur force de notre capacité collective à les diffuser, à les appliquer, et à les faire appliquer. C'est pourquoi j'ai demandé à ce que le rapport soit transmis dans les plus brefs délais aux représentants des entreprises, aux 46 pays ayant adhéré aux principes directeurs de l'OCDE mais aussi à la Commission européenne ainsi qu'à la plateforme dédiée à la responsabilité sociale des entreprises mise en place par le Premier ministre. Ce rapport fera également l'objet d'une présentation à l'OCDE et aux autres PCN le 5 décembre prochain, et je compte sur chacun - entreprises, fédérations professionnelles, organisations syndicales, ONG, pour lui donner toute la publicité possible* ».

Contact presse :

Cabinet de Nicole BRICQ : Perrine Duglet – 01 53 18 46 89